

A.V.D.
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Centre commercial Plein Sud
RN 154
28500 VERNOUILLET
834 415 424 RCS CHARTRES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 19 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le dix-neuf mars,

La Société ALVI, Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, ayant son siège social 58 rue de Talant - Bâtiment B1 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 849 473 467, représentée par Monsieur Alexis VIREY en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société **A.V.D.**,

Associée Unique de ladite Société,

Monsieur Alexis assiste à la réunion en sa qualité de gérant non associé de la Société.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du Centre commercial Plein Sud RN 154, 28500 VERNOUILLET au Centre Commercial Carrefour, Avenue de Bourgogne 21800 QUETIGNY et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : Centre Commercial Carrefour, Avenue de Bourgogne 21800 QUETIGNY ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'Associée Unique
Pour la société ALVI
Alexis VIREY**

Signé par Alexis VIREY
Le 20 mars 2026

Signed with  doc_mgmE
tx_aZM98Ydre986